

DBV Technologies

Société Anonyme

Green Square - Bât D
80/84 rue des Meuniers
92220 Bagneux

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

BECOUCHE
1, rue de Buffon
49100 Angers

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

DBV Technologies

Société Anonyme

Green Square - Bât D
80/84 rue des Meuniers
92220 Bagneux

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DBV Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- **Crédit d'impôt recherche**

Votre Société comptabilise un crédit d'impôt recherche tel que détaillé dans les notes 3.13, 8.2 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés. Ce crédit d'impôt recherche a fait l'objet d'une évaluation par des experts externes sur la base d'informations transmises par la société. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des informations retenues dans le cadre de cette évaluation.

- **Paiements fondés sur base d'actions**

Les notes 3.8, 3.18 et 17 des états financiers consolidés précisent les modalités d'évaluation des paiements fondés sur base d'actions. Ces instruments ont fait l'objet d'une évaluation par des experts externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 17 des états financiers consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Angers et Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2015

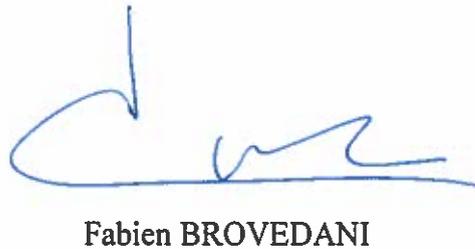
Les Commissaires aux comptes

BECOUBE



Sébastien BERTRAND

Deloitte & Associés



Fabien BROVEDANI

COMPTES CONSOLIDES RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Etat consolidé de la situation financière

	Note	2013 (1)	2014
		€	€
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	4	63 007	28 835
Immobilisations corporelles	5	1 734 149	2 224 928
Actifs financiers non courants	6	623 829	1 595 861
Total des actifs non courants		2 420 985	3 849 624
Actifs courants			
Stocks et en-cours	7	6 568	124 071
Créances clients et comptes rattachés	8	182 900	136 112
Autres actifs courants	8	4 222 796	6 722 563
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	39 402 761	114 583 141
Total des actifs courants		43 815 024	121 565 887
TOTAL DE L'ACTIF		46 236 009	125 415 511
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	10	1 508 830	1 916 066
Primes liées au capital		69 640 899	163 876 789
Réserves		(11 448 627)	(26 336 016)
Résultat		(19 306 416)	(24 011 880)
Total des capitaux propres		40 394 685	115 444 959
Passifs non courants			
Dettes financières non courantes	11	1 316 533	3 888 170
Provisions non courantes	12	290 695	530 732
Total des passifs non courants		1 607 228	4 418 902
Passifs courants			
Dettes financières courantes	11	126 292	212 736
Concours bancaires courants		-	27 956
Fournisseurs et comptes rattachés	13	1 497 289	1 874 629
Autres passifs courants	13	2 610 515	3 436 329
Total des passifs courants		4 234 096	5 551 650
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		46 236 009	125 415 511

(1) L'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2013 correspond à celui de la société DBV Technologies, cette dernière n'ayant pas de filiale consolidée à cette date.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
(Montants en euros)

	Note	Au 31 décembre	
		2013 (1)	2014
		€	€
Produits opérationnels			
Chiffre d'affaires	15	181 800	210 759
Autres revenus	15	3 644 513	4 550 763
Total des produits		3 826 313	4 761 522
Charges opérationnelles			
Coûts des marchandises vendues		102 366	136 296
Recherche & Développement	16/17	17 366 538	21 143 442
Frais généraux	16/17	6 309 750	8 117 664
Total des charges		23 778 654	29 397 402
Résultat opérationnel		(19 952 340)	(24 635 880)
Produits financiers			
Produits financiers	18	670 234	727 239
Charges financières	18	(24 310)	(103 239)
Résultat financier		645 925	624 000
Impôt sur les sociétés	19	-	-
Résultat net		(19 306 416)	(24 011 880)
Résultat de base par action (€/action)	22	(1,42)	(1,49)

(1) Le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2013 correspond à celui de la société DBV Technologies, cette dernière n'ayant pas de filiale consolidée à cette date.

Etat du résultat global

	Au 31 décembre	
	2013 (1)	2014
	€	€
Résultat net	(19 306 416)	(24 011 880)
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies, nets d'impôts	53 266	(153 256)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	53 266	(153 256)
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés au compte de résultat	-	(25 941)
Résultat global de l'exercice	(19 253 150)	(24 191 077)

(1) L'état du résultat global au 31 décembre 2013 correspond à celui de la société DBV Technologies, cette dernière n'ayant pas de filiale consolidée à cette date.

Conformément à la norme IAS1 Présentation des états financiers (2007), le Groupe, tel que défini dans la note 1, présente un état combiné des autres éléments du résultat global.

Le Groupe ne détient pas d'actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers non courants sont évalués au coût historique qui se rapproche de la juste valeur ; par conséquent, aucune variation de juste valeur n'est reflétée dans l'état combiné du résultat global.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES
(Montants en euros)

	Note	2013 (1)	2014
		€	€
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice		(19 306 416)	(24 011 880)
Réconciliation du résultat net et de la trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles:			
Amortissements et dépréciations		341 176	515 389
Engagements de retraite		89 572	86 781
Charges calculées liées aux paiements en actions		5 048 201	4 639 403
Capacité d'autofinancement avant résultat financier et impôt		(13 827 467)	(18 770 307)
Stocks et en-cours		23 105	(117 503)
Créances clients		(57 675)	(124 664)
Autres créances		(1 105 309)	(1 701 831)
Fournisseurs		519 565	(424 204)
Autres passifs courants		1 194 565	578 857
Variation du besoin de fonds de roulement		574 252	(1 789 345)
Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles		(13 253 215)	(20 559 652)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	(1 089 902)	(941 301)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	4	(81 385)	(30 695)
Acquisitions d'immobilisations financières		(237 138)	(124 235)
Autres flux liés aux opérations d'investissement		-	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(1 408 425)	(1 096 231)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement:			
Augmentation des avances remboursables	11	1 068 760	3 128 000
Diminution des avances remboursables		(260 000)	(128 000)
Actions d'autocontrôle		230 697	(888 977)
Augmentation de capital	10	15 196 313	94 643 126
Autres flux de trésorerie liés aux activités financières		-	54 158
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement:		16 235 770	96 808 306
(Diminution) / Augmentation de la trésorerie		1 574 130	75 152 424
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		37 828 631	39 402 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	9	39 402 761	114 555 185

(1) L'état des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2013 correspond à celui de la société DBV Technologies, cette dernière n'ayant pas de filiale consolidée à cette date.

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
(Montants en euros)

	Capital social		Primes liées au capital	Réserves	Résultat	Total Capitaux propres
	Actions ordinaires					
	Nombre d'actions	Montants				
Au 1er janvier 2013	13 408 147	1 340 815	54 612 601	(3 868 181)	(12 912 100)	39 173 135
Résultat net					(19 306 416)	(19 306 416)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				53 266		52 755
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				53 266	(19 306 416)	(19 253 150)
Affectation du résultat				(12 912 100)	12 912 100	
Augmentation de capital	1 680 151	168 015	14 960 858			15 128 873
Neutralisation des actions propres				230 697		230 697
Emission de BSA			67 440			67 440
Ecarts de conversion				(511)		(511)
Paie ments fondés sur des actions				5 048 201		5 048 201
Au 31 décembre 2013	15 088 298	1 508 830	69 640 898	(11 448 627)	(19 306 416)	40 394 685
Résultat net					(24 011 880)	(24 011 880)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(179 196)		(179 196)
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(179 196)	(24 011 880)	(24 191 076)
Affectation du résultat				(19 306 416)	19 306 416	
Augmentation de capital	4 072 363	407 236	94 203 623			94 610 859
Neutralisation des actions propres				(41 179)		(41 179)

Emission de BSA			32 267			32 267
Paiements fondés sur des actions				4 639 403		4 639 403
Au 31 décembre 2014	19 160 061	1 916 066	163 876 789	(26 336 016)	(24 011 880)	115 444 959

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : La Société

Créée en 2002, DBV Technologies SA (« la Société ») développe et commercialise des produits innovants pour le diagnostic et le traitement des allergies, notamment alimentaires et chez le jeune enfant.

La Société commercialise un produit de diagnostic prêt à l'emploi pour dépister l'allergie au lait de vache chez l'enfant, lancé en France en 2004 et appelé Diallertest[®]. Ce produit est actuellement distribué en France uniquement, par un partenaire commercial, sous un statut réglementaire dérogatoire ne permettant notamment pas sa promotion. Un essai clinique de phase III serait nécessaire à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché en Europe. La Société étudie actuellement la pertinence d'effectuer une telle étude et pourrait être amenée, le cas échéant, à ne pas continuer la commercialisation du Diallertest[®].

DBV Technologies développe également une technologie originale de patchs électrostatiques, Viaskin[®] en vue de développer la voie cutanée dans l'immunothérapie spécifique, ou désensibilisation.

Viaskin[®] Peanut est le premier produit d'immunothérapie spécifique développé par DBV Technologies. De solides données précliniques ont déjà été publiées. Le développement pharmacologique a pu être réalisé grâce à un vaste réseau de collaborations aux États-Unis et en Europe. Une étude de tolérance (phase Ib) menée aux États-Unis a démontré l'innocuité et la bonne tolérance de Viaskin[®] Peanut sur les patients allergiques à l'arachide, alors que la FDA accordait la désignation « Fast Track » au produit. L'AFSAPPS, en France, a autorisé une étude d'efficacité sponsorisée par l'AP/HP. En 2012, une étude d'efficacité (phase IIb) a démarré aux États-Unis et en Europe. Les résultats positifs de cette étude ont été publiés au deuxième semestre de l'année 2014. Une étude clinique de phase III devrait débuter au premier trimestre 2016.

Viaskin[®] Milk est le deuxième produit développé dans le domaine de l'immunothérapie spécifique. Une étude pilote de phase II publiée par Dupont et al. (JACI 2010) a mis en évidence la sécurité et l'efficacité de Viaskin[®] Milk chez l'enfant. La Société a lancé au cours de l'année 2014 une étude clinique d'efficacité utilisant Viaskin[®] Milk.

Faits marquants de 2014

Le 22 Septembre 2014, DBV Technologies a annoncé les principaux résultats de l'étude clinique de phase IIb 'VIPES' (Viaskin Peanut's Efficacy and Safety) utilisant Viaskin[®] Peanut chez les sujets allergiques à l'arachide. Le critère primaire d'efficacité de l'étude est atteint à la plus forte dose évaluée (Viaskin Peanut 250 µg). En effet, l'élévation du taux des patients répondeurs est significativement plus grande dans le groupe traité avec Viaskin Peanut 250 µg par rapport au groupe traité par placebo (p=0,0108). Sur le plan biologique, les changements immunologiques sont également statistiquement significatifs dans le groupe Viaskin Peanut 250 µg alors qu'aucun changement notable n'a été reporté dans le groupe placebo. L'innocuité est confirmée pour l'ensemble des groupes actifs, puisqu'aucun événement indésirable sérieux lié au traitement n'a été reporté. D'autre part, l'observance du traitement quotidien par les patients est excellente (supérieure à 97%). Le taux de sortie prématurée de l'étude est de 6,4%, inférieur aux 15% anticipés. L'étude VIPES est la plus large étude jamais réalisée dans la désensibilisation à l'arachide et les résultats complets d'efficacité et d'innocuité seront présentés lors de futurs congrès scientifiques.

Note 2 : Principes généraux et déclaration de conformité

Remarques préliminaires :

La société DBV Technologies Inc a été créée le 7 avril 2014. Le capital de cette filiale américaine est détenu à 100% par DBV Technologies SA. Ces états financiers constituent les premiers comptes consolidés du groupe ainsi formé.

Les informations financières relatives au 31 décembre 2013 correspondent à celles antérieurement publiées et ne comprennent que les flux d'activité propres à la société DBV Technologies SA, cette dernière n'ayant aucune participation dans une filiale sur la période.

Les états financiers consolidés (les « Etats Financiers ») présentent les opérations du groupe DBV Technologies, constitué de DBV Technologies SA et de sa filiale DBV Technologies Inc. (le « Groupe »), au 31 décembre 2014. DBV Technologies est une société anonyme dont le siège social est situé au 80/84 rue des Meuniers, 92220 Bagneux.

Les Etats Financiers au 31 décembre 2014 ont été établis sous la responsabilité du management de DBV Technologies. Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société le 24 mars 2015.

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf indication contraire.

Pour les besoins de la consolidation de DBV Technologies SA et de sa filiale, DBV Technologies Inc., ces deux entités ont établi des comptes individuels au 31 décembre 2014.

Déclaration de conformité

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

En application du règlement européen n°1606 / 2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2014 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne diffère sur certains aspects du référentiel IFRS publié par l'IASB. Néanmoins, le Groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué le référentiel IFRS publié par l'IASB.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (International Financial Reporting Standard), les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2014 ont été adoptés par le Groupe mais n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers :

- La norme IFRS 10 " États financiers consolidés ", qui définit un nouveau modèle de contrôle.

Conformément à IFRS 10, les comptes consolidés du Groupe incluent tout type d'entité que le Groupe contrôle directement ou indirectement, quel que soit son niveau de participation dans les capitaux propres de cette entité. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il détient le pouvoir sur cette entité, est exposé à, ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans cette entité, et lorsqu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements. IFRS 10 n'a pas eu d'impact sur le périmètre de consolidation du Groupe.

➤ La norme IFRS 11 " Partenariats ", qui établit les principes de comptabilisation des partenariats sur lesquels deux parties, ou plusieurs parties, exercent un contrôle conjoint. En fonction des droits et obligations des parties à l'opération, un partenariat est :

- soit classé en activité conjointe, pour laquelle le Groupe comptabilise ses actifs et ses passifs proportionnellement à ses droits et obligations y afférent,
- soit en coentreprise, comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

➤ La norme IFRS 12 " Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités".

D'autres normes et amendements de normes sont applicables à partir de 2014. Cependant, ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les Etats Financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2014, à savoir notamment :

- *La norme IFRIC 21 « Droits ou taxes »*
- *L'amendement IAS 19 « Contributions des membres du personnel »*
- *Les Annual improvements – cycle 2010-2012*
- *Les Annual improvements – cycle 2011-2013*

A la date d'arrêté des comptes consolidés 2014, l'analyse de ces normes est en cours par le Groupe.

Note 3 : Principes comptables

Périmètre de consolidation :

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Le contrôle est obtenu lorsque la Société:

- a le pouvoir sur la société émettrice ;
- est exposée, ou a des droits, à rendements variables de son implication avec l'entreprise détenue; et
- a la capacité d'utiliser son pouvoir d'influence sur ses rendements.

La Société réévalue si elle contrôle une entité émettrice dès lors que les faits et circonstances indiquent qu'il y a des changements pour un ou plusieurs des trois éléments de contrôle énumérés ci-dessus.

La consolidation des filiales commence lorsque la Société obtient le contrôle de la filiale et cesse lorsque la Société perd le contrôle de la filiale.

Le résultat ainsi que chaque composante des autres éléments du résultat sont attribués aux actionnaires de la Société et aux intérêts minoritaires. Le total du résultat global des filiales est attribué aux actionnaires de la Société et aux intérêts minoritaires y compris lorsque les intérêts minoritaires présentent un solde négatif.

Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables soient en conformité avec les principes comptables du Groupe.

Tous les actifs, tous les passifs, tous les produits, toutes les charges et tous les flux de trésorerie liés aux transactions entre les membres du groupe sont éliminés en consolidation.

Devises étrangères :

Dans la préparation des états financiers de chaque entité individuelle du groupe, les transactions dans les monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont comptabilisées aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. À la fin de chaque période de déclaration, les éléments monétaires libellés en devises sont convertis aux taux en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires à la juste valeur qui sont libellés en devises étrangères sont convertis en fonction des taux en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Aux fins de la présentation de ces états financiers consolidés, les actifs et les passifs des établissements étrangers du Groupe sont convertis en unités monétaires en utilisant les taux de change en vigueur à la fin de chaque période de déclaration. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen à la date de la

transaction. Les différences de change résultant, le cas échéant, sont comptabilisées soit dans les autres éléments du résultat global, soit dans les capitaux propres.

3.1 Immobilisations incorporelles

En application des dispositions de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et développement, la Société considère que les 6 critères édictés par la norme IAS 38 ne sont remplis qu'à partir de l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché.

L'application de ce principe a conduit à comptabiliser l'ensemble des coûts de développement en charges.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ils sont amortis linéairement sur une période allant de 1 à 3 ans en fonction de la durée prévue d'utilisation.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

POSTE D'IMMOBILISATIONS	DUREE D'AMORTISSEMENT
Agencements et aménagement des constructions	9 ans
Outillage de recherche et développement et de production	5 ans
Matériel de recherche et installations techniques	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	10 ans

3.3 Actifs Financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Prêts et Créances

Cette catégorie inclut les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les prêts et créances comprennent aussi les dépôts et cautionnements, classés au bilan en Immobilisations financières.

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la Société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « fair value »).

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

3.4 Valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels non courants

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute par l'existence d'indices de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur

recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

3.5 Stocks et en-cours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat. Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO.

3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et sans pénalité et des valeurs mobilières de placement. Ils sont évalués selon les catégories IAS 39 auxquels ils appartiennent.

Les valeurs mobilières de placement sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

3.7 Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, net d'impôt.

3.8 Paiements en actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « *bons de souscription de parts de créateur d'entreprise* » BSPCE attribués à des salariés et/ou dirigeants et sous la forme de « *bons de souscription d'actions* » BSA attribués à des membres du Conseil d'administration non-salariés et des consultants scientifiques.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis 2002, à des employés, membres du Conseil d'administration, des personnes physiques ou à des entreprises.

Les options ne sont soumises à aucune condition de marché. Les caractéristiques des options sont présentées en Note 17.

3.9 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Passifs financiers au coût amortis

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE.

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

3.10 Subventions et avances conditionnées

Subventions

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les subventions seront reçues.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Avances conditionnées

La Société reçoit également de temps à autres des aides financières sous la forme d'avances conditionnées, qui sont des avances remboursables en totalité ou en partie sur la base de la reconnaissance par le bailleur de fonds d'un succès technique ou commercial du projet connexe par l'entité de financement. Les détails concernant les avances conditionnées sont fournis à la note 11.

Le montant résultant de l'avantage réputé du fait de la nature sans intérêt est considérée comme une subvention à des fins comptables. Cet avantage réputé est déterminé en appliquant un taux d'actualisation égal au taux des obligations assimilables du Trésor au cours de la période de temps qui correspond à la période du remboursement des avances.

Dans le cas d'un changement de calendrier de paiement des remboursements stipulés des avances conditionnées, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur nette comptable de la dette résultant de l'actualisation des nouveaux flux de trésorerie futurs attendus. L'ajustement qui en résulte est comptabilisé dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les avances pouvant être soumises à ce type de modification sont les avances Coface présentées en Note 11.1

3.11 Provisions

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et litiges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Engagement de retraite

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant, pour l'actualisation, le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le versement des prestations.

La Société fait appel à des actuaires externes pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans.

La différence entre le montant de la provision à l'ouverture d'un exercice et à sa clôture est intégralement comptabilisée en charge de personnel.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

3.12 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires de la Société résulte essentiellement de la vente du produit Diallertest[®], kit de diagnostic à l'allergie aux protéines de lait de vache.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la Société. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté à la livraison.

3.13 Autres revenus

Subventions

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'État ou des collectivités publiques, telles qu'OSEO ou la Banque Publique d'Investissement, destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en « Autres revenus » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes, lorsque l'obtention de la subvention est raisonnablement assurée.

Crédit d'impôt recherche

Le Crédit d'impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'année 2013 pour un montant de 3 312 462 euros au cours de l'année 2014. Elle demandera le remboursement du crédit d'impôt recherche 2014 d'un montant de 4 339 620 euros courant 2015 au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur.

3.14 Contrats de location

Les contrats de location portant sur des immobilisations corporelles sont classés en contrats de location-financement lorsque la Société supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les biens objets de contrats de location-financement sont immobilisés à la date d'origine du contrat de location sur la base de la plus faible valeur entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Chaque loyer est réparti entre la dette et le coût financier de manière à déterminer un taux d'intérêt constant sur les capitaux restant dus. Les obligations locatives correspondantes, nettes des charges financières, sont classées dans les autres dettes à long terme. La partie de la charge financière correspondant à l'intérêt est constatée en charge sur la durée du contrat. L'immobilisation corporelle acquise dans le cadre d'un contrat de location financement est amortie sur la durée la plus courte de la durée d'utilisation et de la durée du contrat.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

3.15 Impôts

Impôt sur les bénéfices

Les impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la Société n'a pas reconnu au bilan d'actif d'impôt différé au titre des déficits reportables.

3.16 Information sectorielle

La Société opère sur un seul segment opérationnel : la conduite de recherche et développement sur des produits d'immunothérapie épicutanée en vue de leur commercialisation future. Les actifs, passifs et la perte opérationnelle réalisés sont principalement localisés en France.

3.17 Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période qui ne sont pas comptabilisés en résultat comme prévu par les normes applicables, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

3.18 Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations et jugements portent essentiellement sur :

- l'évaluation de la juste valeur des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués à des salariés et/ou dirigeants et des bons de souscription d'actions octroyés à des membres du Conseil d'administration non-salariés et des consultants scientifiques et à des prestataires de services est effectuée sur la base de modèles actuariels ; ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre ;
- l'estimation des flux de remboursement des avances remboursables obtenues par la Société auprès des collectivités publiques. Les flux de remboursements attendus des avances sont analysés à la clôture de chaque exercice.

3.19 Présentation des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur

Conformément aux amendements à IFRS 7, les instruments financiers sont présentés en trois catégories basées sur une méthode hiérarchique utilisée pour déterminer leur juste valeur:

- Catégorie 1: juste valeur calculée au moyen des prix cotés sur un marché actif pour des actifs et des passifs identiques;
- Catégorie 2: juste valeur calculée en utilisant des techniques d'évaluation fondées sur des données observables sur le marché tels que les prix des actifs et passifs ou des paramètres similaires cotés sur un marché actif;
- Catégorie 3: juste valeur calculée en utilisant des techniques de valorisation reposant pour tout ou en partie sur des données non observables tels que les prix dans un marché inactif ou d'une évaluation fondée sur des multiples de titres non cotés.

3.20 Événements postérieurs à la clôture

Le bilan et le compte de résultat de la Société sont ajustés pour refléter des événements ultérieurs altérant les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture. Les ajustements ont lieu jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Note 4 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Brevets, licences, marques	31 080	45 793
Logiciels	146 325	162 307
Total coût historique	<u>177 405</u>	<u>208 100</u>
Amort. Cumulés des brevets, licences, marques	30 020	38 624
Amortissements cumulés des logiciels	84 378	140 641
Amortissements cumulés	<u>114 398</u>	<u>179 265</u>
Total net	<u>63 007</u>	<u>28 835</u>

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur sur les exercices présentés en application de la norme IAS 36.

Note 5 : Immobilisations corporelles

	01/01/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2013
Installations techniques, matériel et outillage	781 302	590 306		1 371 607
Installations générales, agencements	630 336	291 890		922 226
Matériel de bureau	131 958	83 010		214 968
Matériel informatique	200 015	74 127		274 141
Matériel de transport	48			48
Autres immobilisations corporelles		50 570		50 570
Immobilisations corporelles	1 743 659	1 089 902	-	2 833 560
Amort Installations techniques, matériel et outillage	506 236	163 717		669 953
Amort Installations générales, agencements	78 477	100 044		178 520
Amort Matériel de bureau	59 031	33 066		92 097
Amort Matériel informatique	111 583	47 195		158 779
Amort Matériel de transport	48			48
Amort Autres immobilisations corporelles				
Amortissements cumulés	755 375	344 023	-	1 099 397
Net	988 284	745 879	-	1 734 163

	01/01/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Installations techniques, matériel et outillage	1 371 607	885 680		2 257 287
Installations générales, agencements	922 226	7 702		929 928
Matériel de bureau	214 968			214 968
Matériel informatique	274 141	47 919		322 060
Matériel en Credit-bail				-
Matériel de transport	48		48	-
Autres immobilisations corporelles	50 570			50 570
Immobilisations corporelles	2 833 560	941 301	48	3 774 813
Amort Installations techniques, matériel et outillage	669 953	245 716		915 669
Amort Installations générales, agencements	178 520	107 367		285 887
Amort Matériel de bureau	92 097	33 806		125 903
Amort Matériel informatique	158 779	63 647		222 426
Amort Matériel en Crédit-bail				-
Amort Matériel de transport	48		48	-
Amort Autres immobilisations corporelles				-
Amortissements cumulés	1 099 397	450 522	48	1 549 885
Net	1 734 163	490 779	-	2 224 928

Sur les 2 exercices présentés, les acquisitions correspondent principalement à des agencements, des constructions et à des équipements et matériels de laboratoire et de production. L'augmentation du poste agencements des constructions est liée à l'aménagement des nouveaux locaux de la société situés à Bagneux.

Note 6 : Actifs financiers non-courants

(Montants en euros)

	2013	2014
Dépôts de garantie	82 342	99 825
Titres immobilisés	278 057	384 809
Contrat de liquidité	263 430	1 111 227
Total des actifs financiers non-courants	623 829	1 595 861

Les actifs financiers non courants sont composés de dépôts de garantie versés au bailleur et des fonds communs de placement ouverts (sociétés d'investissement à capital variable "SICAV") donnés en garanties de contrats de location ordinaires et du contrat de liquidité. Dans le cadre du contrat de liquidité, 8 054 actions propres ont été portées en réduction des capitaux propres au 31 Décembre 2014, avec un solde de trésorerie maintenu dans les actifs financiers. Le capital social est divisé en 19 160 661 parts, y compris ces 8 054 actions propres.

Le 31 mars 2014, DBV Technologies, a annoncé une contribution supplémentaire de 300 000 euros au contrat de liquidité détenu par Natixis dans le contrat du 31 mars 2014, en conformité avec le Code de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) du 8 Mars 2011, approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers

Le 15 décembre 2014, DBV Technologies, a annoncé une contribution supplémentaire de 600 000 euros au contrat de liquidité détenu par Natixis dans le contrat du 15 décembre 2014, en conformité avec le Code de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) du 8 Mars 2011, approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Note 7 : Stocks et en-cours

(Montants en euros)

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Stocks de matières premières	6 563	124 071
Dépréciation des stocks et en-cours	-	-
Total des stocks et en-cours en valeur nette	<u>6 563</u>	<u>124 071</u>

Les stocks et en-cours concernent le produit Diallertest®.

Note 8 : Créances clients et autres actifs courants

8.1 Clients et comptes rattachés

(Montants en euros)

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Clients et comptes attachés	195 997	149 209
Dépréciation des créances clients	(13 097)	(13 097)
Total des créances clients en valeur nette	<u>182 900</u>	<u>136 112</u>

Toutes les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

Les débiteurs et les créances liées concernent les principalement les ventes de Diallertest.

	<u>01/01/2014</u>	<u>Dotation provision</u>	<u>Reprise</u>	<u>31/12/2014</u>
2014				
Dépréciation	13 097	-	-	13 097
2013				
Dépréciation	45 447	-	32 350	13 097

La reprise de 32 350 euros en 2013 a été classée comme une déduction des frais généraux et administratifs au regard des paiements correspondants.

8.2 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

(Montants en euros)

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Crédit d'impôt recherche	3 312 462	4 339 620
Autres créances fiscales	594 723	1 022 563
Autres créances		422 516
Charges constatées d'avance	<u>315 611</u>	<u>937 864</u>
Total	<u><u>4 222 796</u></u>	<u><u>6 722 563</u></u>

Les autres créances fiscales sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de la TVA demandé.

Au 31 décembre 2013, les charges constatées d'avance correspondaient pour l'essentiel à des charges de loyer, d'assurance et des honoraires de conseils juridiques et scientifiques. Au 31 décembre 2014, les charges constatées d'avance sont constituées principalement de charges de loyer, d'assurance, ainsi que d'honoraires de conseils juridiques et scientifiques.

Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Conformément aux principes décrits en Note 3.14, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en « autres revenus » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles.

L'évolution de ce crédit d'impôt recherche au cours des deux derniers exercices se présente comme suit :

(Montants en euros)	<u>Montant</u>
Bilan Créance au 1^{er} janvier 2013	<u>2 522 399</u>
+ Produit d'exploitation	3 312 462
- Paiement reçu	(2 473 045)
- Régularisation	<u>(49 354)</u>
Bilan Créance au 31 décembre 2013	<u><u>3 312 462</u></u>

(Montants en euros)	<u>Montant</u>
Bilan Créance au 1^{er} janvier 2014	<u>3 312 462</u>
+ Produit d'exploitation	4 339 620
- Paiement reçu	<u>(3 312 462)</u>
Bilan Créance au 31 décembre 2014	<u><u>4 339 620</u></u>

La régularisation correspond aux pénalités relatives au contrôle fiscal sur le Crédit d'Impôt Recherche intervenu en 2013.

Note 9 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit (en euros) :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Disponibilités	826 154	107 690
Equivalents de trésorerie: dépôts à terme	38 576 607	114 475 451
Total trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	39 402 761	114 583 141
Concours bancaires courants	---	(27 956)
Total net trésorerie et équivalents de trésorerie porté à l'état des flux de trésorerie	39 402 761	114 555 185

Les dépôts à terme sont disponibles immédiatement sans pénalité en cas de besoin de liquidités. Ils sont évalués en utilisant la catégorie 1 évaluations à la juste valeur.

L'augmentation concerne principalement les produits nets reçus dans le cadre de l'offre globale réalisée en Octobre 2014.

Note 10 : Capital

10.1 Capital émis

Le capital social, au 31 décembre 2014, est fixé à la somme de 1 916 066,10 euros (un million neuf cent seize mille soixante-six euros et dix centimes). Il est divisé en 19 160 661 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,10 euros.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise ("BSPCE"), stock-options ("SO") et actions gratuites ("AGA") octroyés à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Toutes les actions donnent droit à leurs titulaires à une part proportionnelle des résultats et de l'actif net de la Société.

Le tableau ci-dessous présente l'historique du capital de la Société au 31 décembre 2014 :

<u>Date</u>	<u>Nature des opérations</u>	<u>Capital</u>	<u>Prime d'émission</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Nominal</u>
	Solde au 1er janvier 2013	1 340 814,70 €	54 612 601,00 €	13 408 147	0,10 €
25/07/2013	Emission de BSA		67 440,00 €		
14/11/2013	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	168 015,10 €	14 960 857,70 €	1 680 151	0,10 €
	Solde au 31 décembre 2013	<u>1 508 829,80 €</u>	<u>69 640 898,70 €</u>	<u>15 088 298</u>	<u>0,10 €</u>

Date	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions	Nominal
	Solde au 1er janvier 2014	1 508 829,80 €	69 640 898,70 €	15 088 298	0,10 €
23/01/2014	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	3 765,00 €	189 379,50 €	37 650	0,10 €
11/02/2014	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	500,00 €	41 225,00 €	5 000	0,10 €
02/04/2014	Augmentation de capital par incorporation de réserves	24 248,40 €	(24 248,40) €	242 484	0,10 €
11/06/2014	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	4 500,00 €	226 350,00 €	45 000	0,10 €
13/06/2014	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	4 000,50 €	169 221,15 €	40 005	0,10 €
18/06/2014	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	975,00 €	44 557,50 €	9 750	0,10 €
19/06/2014	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	100,50 €	5 055,15 €	1 005	0,10 €
25/07/2014	Augmentation de capital par incorporation de réserves	4 469,30 €	(4 469,30) €	44 693	0,10 €
19/09/2014	Augmentation de capital par incorporation de réserves	25 741,80 €	(25 741,80) €	257 418	0,10 €
03/10/2014	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	2 296,50 €	104 950,05 €	22 965	0,10 €
22/10/2014	Augmentation de capital par émission	307 468,60 €	104 231 855,40 €	3 074 686	0,10 €

01/11/2014	d'actions ordinaires Augmentation de capital par incorporation de réserves	25 742,20 €	(25 742,20) €	257 422	0,10 €
30/11/2014	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	1 756,00 €	96 976,80 €	17 560	0,10 €
30/11/2014	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	1 672,50 €	83 333,25 €	16 725	0,10 €
31/12/2014	Emission de BSA		32 266,55 €		
31/12/2014	Frais imputés sur la prime d'émission		(10 909 078,52) €		
	Solde au 31 décembre 2014	1 916 066,10 €	163 876 788,83 €	19 160 661	0,10 €

Les frais et commissions bancaires imputés sur la prime d'émission en 2014 totalisent la somme de 10 909 079 euros.

Le 22 octobre 2014, DBV Technologies a annoncé le prix de son offre globale de 2 673 641 actions ordinaires, dont 2 138 913 actions ordinaires représentées par 4 277 826 d'American Depositary Shares (ADS) au prix de souscription de \$ 21,64 par ADS, dans le cadre d'une offre publique menée aux États-Unis, au Canada et dans certains pays en dehors de France, et 534 728 actions ordinaires à un prix de 34,0 euros par action, en vertu d'un placement privé concomitant menée par les dirigeants des banques et des agents de vente internationaux en France et dans certains pays en dehors des Etats Unis et au Canada.

Dans le cadre de l'offre globale réalisée en octobre 2014, le capital a été augmenté par l'émission de 3 074 686 actions (307 468,60 euros) ainsi que la prime d'émission avec une augmentation correspondante de 93 403 561,17 euros (104 231 855,40 euros brut, 93 403 561,17 euros net après déduction des frais pour 10 828 294,23 euros).

10.2 Bons de souscription d'actions, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

La Société a émis des bons de souscription d'actions ("BSA"), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ("BSPCE") des actions gratuites ("AGA") et des stocks options(SO) comme suit :

Date	Type	Nombre de bons émis au 31/12/2013	Nombre de bons caducs au 31/12/2013	Nombre de bons en circulation au 31/12/2013	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix de souscription par action
07/12/2007	BSA	1 717	572	1 145	17 175	4,33 €
21/01/2009	BSA/BSPCE	16 380	-	16 380	245 700	4,33 €
21/01/2009	BSPCE	2 296	-	2 296	34 440	4,33 €
25/06/2010	BSA	1,825	-	1 825	27 375	4,33 €
28/01/2011	BSA	10 039	7 529	2 510	37 650	5,13 €
24/06/2011	BSA/BSPCE	32 000	-	32 000	480 000	5,13 €

22/11/2011	BSA/BSPCE	11 377	-	11 377	170 655	5,13 €
17/01/2012	BSA	89 835	-	89 835	89 835	5,13 €
02/04/2012	AGA	669 796	-	669 796	669 796	- €
25/07/2012	AGA	134 081	-	134 081	134 081	- €
25/09/2012	BSA	30 000	-	30 000	30 000	8,59 €
28/11/2012	AGA	35 360	-	35 360	35 360	- €
25/07/2013	BSA	73 000	-	73 000	73 000	8,10 €
12/09/2013	AGA	501 500	-	501 500	501 500	- €
18/09/2013	SO	518 000	-	518 000	518 000	7,57 €
Total		2 127 206	8 101	2 119 105	3 064 567	

Date	Type	Nombre de bons émis au 31/12/2014	Nombre de bons caducs au 31/12/2014	Nombre de bons en circulation au 31/12/2014	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix de souscription par action
07/12/2007	BSA	1 717	572	1 145	17 175	4,33 €
21/01/2009	BSA/BSPCE	16 380	-	13 713	205 695	4,33 €
21/01/2009	BSPCE	2 296	-	-	-	- €
25/06/2010	BSA	1 825	-	1 825	27 375	4,33 €
28/01/2011	BSA	10 039	7 529	-	-	- €
24/06/2011	BSA/BSPCE	32 000	-	28 933	433 995	5,13 €
22/11/2011	BSA/BSPCE	11 377	-	9 373	140 595	5,13 €
17/01/2012	BSA	89 835	-	89 835	89 835	5,13 €
02/04/2012	AGA	669 796	-	-	-	- €
25/07/2012	AGA	134 081	-	-	-	- €
25/09/2012	BSA	30 000	-	25 000	25 000	8,59 €
28/11/2012	AGA	35 360	-	35 360	35 360	- €
25/07/2013	BSA	73 000	-	70 500	70 500	8,10 €
12/09/2013	AGA	501 500	-	420 000	420 000	- €
18/09/2013	SO	518 000	-	471 000	471 000	7,57 €
03/06/2014	SO	75 000	-	75 000	75 000	19,01 €
03/06/2014	AGA	186 000	-	186 000	186 000	€
03/06/2014	BSA	10 000	-	10 000	10 000	18,79 €
Total		2 398 206	8 101	1 437 684	2 207 530	

Le total présenté ci-dessus n'inclut pas les bons de souscription annulés avant le 31 Décembre 2009.

Dans le cadre de l'introduction en bourse sur Euronext en 2012, l'action a subi une division du nominal par 15, suivant la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 9 Décembre 2011.

L'impact des paiements fondés sur des actions sur le résultat net est présenté à la note 17.

Note 11 : Emprunts et dettes financières

11.1 Avances remboursables

Les avances conditionnées auprès des collectivités publiques font l'objet de contrats avec OSEO et la COFACE.

En 2013, la société bénéficiait de 3 contrats d'avances avec OSEO et d'un contrat avec la COFACE.

Au 31 décembre 2014, la Société bénéficie d'un contrat d'avance avec OSEO Innovation, d'un contrat d'aide Oseo Immunavia, et d'un contrat avec la COFACE. Ces avances sont remboursables à 100% à leur valeur nominale en cas de succès technique et/ou commercial. La 3^{ème} avance Oseo et l'avance Coface ne portent pas intérêt.

La société a également bénéficié sur la période d'un troisième contrat d'innovation BPiFrance Financement en novembre 2014.

La part à plus d'un an des avances conditionnées est enregistrée en passifs non courants, tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en passifs courants.

Le tableau ci-dessous présente le détail des dettes inscrites au bilan par type d'avance remboursable (montants en euros) :

	2ème aide	3ème aide	4ème aide		
	OSEO	OSEO	OSEO	COFACE	Total
Bilan Dette Ouverture					
01/01/2013	257 414	249 899	-	126 752	634 065
+ encaissements	-	256 000	903 500	-	1 159 500
- remboursements	(260 000)	-	-	-	(260 000)
+/- autres mouvements	2 586	(1 579)	(111 047)	19 300	(90 740)
Bilan Dette au 31/12/2013	-	504 320	792 453	146 052	1 442 825
LT					1 316 533
CT					126 292
	3ème aide	4ème aide	Prêt 0%		
	OSEO	OSEO	Bpifrance	COFACE	Total
Bilan Dette Ouverture					
01/01/2014	504 320	792 453	-	146 052	1 442 825
+ encaissements	128 000		3 000 000	-	3 128 000
- remboursements	(128 000)	-	-	-	(128 000)
+/- autres mouvements	2 276	12 932	(416 361)	4 994	(396 159)
Bilan Dette au 31/12/2014	506 596	805 385	2 583 639	151 046	4 046 666
LT					3 854 666
CT					192 000
Taux d'intérêt	Non	2,05%	Non	Non	
Taux d'actualisation	0,4%-1,9%	1,5%-1,8%	3,20%	4,25%	
Maturité	0-3	7-9	2-7		

Les variations apparaissant en « Autres mouvements » concernent l'actualisation des avances conditionnées.

Deuxième avance OSEO

Le 10 janvier 2005, DBV Technologies a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 600 000 euros pour un projet de conception d'une machine prototype haute cadence pour la production de patchs

et développement de patchs de seconde génération destinés notamment à la détection de différentes allergies. Les principales étapes de cette avance sont les suivantes :

- 300 000 euros ont été versés à la société en 2005 à la signature du contrat ;
- 180 000 euros ont été versés à la société en 2008 ;
- le solde de 120 000 euros a été reçu en 2010.

Les modalités de remboursement sont les suivantes :

- Le premier remboursement de 140 000 euros effectué en 2011 ;
- Le second remboursement de 200 000 euros effectué le 31 mars 2012 ;
- Le troisième et dernier remboursement de 260 000 euros effectué le 02 avril 2013.

Troisième avance OSEO

En 2011, la Société a été notifiée par Oseo Innovation de l'accord d'une nouvelle aide sous forme d'avance remboursable à hauteur de 640 000 euros pour financer le développement de son programme de traitement à l'allergie aux protéines de lait de vache.

Le montant de l'aide sera versé comme suit :

- 256 000 euros après la signature du contrat ;
- 256 000 euros à partir du 30 juin 2012 sur appel de fonds ;
- le solde de 128 000 euros après constat de fin de programme, réalisé au 31 décembre 2013.

Le premier versement de 256 000 euros a été reçu en 2011.

Le second versement de 256 000 euros a été reçu en 2013.

Le solde de 128 000 euros a été reçu au cours de l'exercice.

En cas de succès technique ou commercial du programme, l'échéancier de remboursement sera le suivant :

- 64 000 euros au plus tard le 30 septembre 2014 ;
- 64 000 euros au plus tard le 31 décembre 2014 ;
- 64 000 euros au plus tard le 31 mars 2015 ;
- 64 000 euros au plus tard le 30 juin 2015 ;
- 32 000 euros au plus tard le 30 septembre 2015 ;
- 32 000 euros au plus tard le 31 décembre 2015 ;
- 32 000 euros au plus tard le 31 mars 2016 ;
- 32 000 euros au plus tard le 30 juin 2016 ;
- 32 000 euros au plus tard le 30 septembre 2016 ;
- 32 000 euros au plus tard le 31 décembre 2016 ;
- 32 000 euros au plus tard le 31 mars 2017 ;
- 32 000 euros au plus tard le 30 juin 2017 ;
- 32 000 euros au plus tard le 30 septembre 2017 ;
- 32 000 euros au plus tard le 31 décembre 2017 ;
- 32 000 euros au plus tard le 31 mars 2018 ;
- 32 000 euros au plus tard le 30 juin 2018.

Quelle que soit l'issue du programme de développement, une somme forfaitaire de 256 000 euros devra être remboursée a minima par 4 versements trimestriels de 64 000 euros à compter du 30 septembre 2014.

Quatrième avance OSEO

En 2013, OSEO a accordé une aide sous forme d'avances remboursables de 3 206 162 euros à DBV Technologies dans le cadre d'un projet collaboratif de recherche et développement clinique dans l'allergie aux acariens chez le jeune enfant. Le programme ImmunaVia sera financé selon le calendrier prévisionnel suivant, sous réserve de l'avancement du programme :

- 903 500 euros versés en avril 2013 ;
- 903 500 euros en octobre 2014 ;
- 918 000 euros en octobre 2015 ;
- 481 162 euros en avril 2018.

L'encaissement prévu en octobre 2014 a été reçu le 22 janvier 2015 pour un montant de 864 989 euros.

Cette avance porte intérêt au taux annuel de 2,05%. En cas de succès technique ou commercial du projet, l'échéancier de remboursement sera le suivant :

- 400 000 euros au plus tard le 30 juin 2021 ;
- 800 000 euros au plus tard le 30 juin 2022 ;
- 1 100 000 euros au plus tard le 30 juin 2023 ;
- 1 450 000 euros au plus tard le 30 juin 2024.

Outre les avances remboursables, le financement du programme Immunavia comprend le versement par OSEO de subventions non remboursables à la société d'un montant total de 1 919 056 euros.

Prêt Bpifrance Financement

En 2014, Bpifrance Financement a accordé une aide d'innovation sous forme de prêt à taux zéro de 3,0 millions d'euros à DBV Technologies dans le cadre du développement pharmaceutique du Viaskin® Milk. Cette aide a été reçue en une tranche unique le 27 novembre 2014.

Le calendrier de remboursement prévu est le suivant :

- 150 000 euros le 30 juin 2017 ;
- 150 000 euros le 30 septembre 2017 ;
- 150 000 euros le 31 décembre 2017 ;
- 150 000 euros le 31 mars 2018 ;
- 150 000 euros le 30 juin 2018 ;
- 150 000 euros le 30 septembre 2018 ;
- 150 000 euros le 31 décembre 2018 ;
- 150.000 euros le 31 mars 2019 ;
- 150 000 euros le 30 juin 2019 ;
- 150 000 euros le 30 septembre 2019 ;
- 150 000 euros le 31 décembre 2019 ;
- 150 000 euros le 31 mars 2020 ;
- 150 000 euros le 30 juin 2020 ;
- 150 000 euros le 30 septembre 2020 ;
- 150 000 euros le 31 décembre 2020.
- 150 000 euros le 31 mars 2021 ;
- 150 000 euros le 30 juin 2021 ;
- 150 000 euros le 30 septembre 2021 ;
- 150 000 euros le 31 décembre 2021 ;
- 150 000 euros le 31 mars 2022.

Avance COFACE

Le 6 septembre 2007, DBV Technologies a signé un contrat d'assurance-prospection avec la Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur (COFACE) afin de promouvoir son produit Diallertest® à l'international. A ce titre, la Société a reçu des avances remboursables à hauteur de 147 141 euros. DBV Technologies doit

rembourser ces avances à hauteur de 7% de son chiffre d'affaires à l'export de son produit Diallertest*, jusqu'au 30 avril 2017.

Au 31 décembre 2014, le montant restant à rembourser au titre de cette avance s'élève à 145 760 euros, contre 146 040 euros au 31 décembre 2013.

Le traitement comptable résultant d'éventuelles modifications des flux de remboursement attendus de cette avance est décrit dans la Note 3.11.

11.2 Maturité des passifs financiers

(Montants en euros)

Échéance des passifs financiers inscrits au 31 décembre 2013

(Montants en euros)

	<u>Montant brut</u>	<u>A moins d'un an</u>	<u>De un à cinq ans</u>	<u>Plus de cinq ans</u>
PASSIFS financiers				
Avances conditionnées non courantes	1 316 533	-	524 080	792 453
Avances conditionnées courantes	126 292	126 292	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 497 289	1 497 289	-	-
Total passif financier	<u><u>2 940 114</u></u>	<u><u>1 623 581</u></u>	<u><u>524 080</u></u>	<u><u>792 453</u></u>

Échéance des passifs financiers inscrits au 31 décembre 2014

	<u>Montant brut</u>	<u>A moins d'un an</u>	<u>De un à cinq ans</u>	<u>Plus de cinq ans</u>
Avances conditionnées non courantes	3 854 666		1 940 400	1 914 266
Dettes locations financement non courantes	33 504		33 504	
Avances conditionnées courantes	192 000	192 000		
Dettes locations financement courantes	20 653	20 653		
Intérêts courus	83	83		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 874 629	1 874 629		
Total passif financier	<u><u>5 975 535</u></u>	<u><u>2 087 365</u></u>	<u><u>1 973 904</u></u>	<u><u>1 914 266</u></u>

Comme indiqué dans la note 13.2, les autres passifs courants sont constitués principalement de dettes sociales et fiscales ayant une échéance inférieure à un an à la date de clôture de l'exercice.

Note 12 : Provisions non courantes

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Engagements retraite	290 695	530 732
Total	<u><u>290 695</u></u>	<u><u>530 732</u></u>

Engagement indemnités de départ en retraite

Montant €

Au 1^{er} janvier 2013

(254 389)

Coûts des services rendus (charge opérationnelle)	(83 594)
Charge d'intérêt (charges financières)	(5 978)
Prestation payée	-
Pertes actuarielles	53 266
Au 31 décembre 2014	<u>(290 695)</u>
Coûts des services rendus (charge opérationnelle)	(74 731)
Charge d'intérêt (charges financières)	(12 050)
Prestation payée	-
Gains actuariels	-
Au 31 décembre 2014	<u>(153 256)</u>
	<u>(530 732)</u>

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
% charges sociales	50%	50%
Augmentation des salaires	4,0%	4,0%
Taux d'actualisation	3,16%	1,30%

- Age de départ à la retraite: 64 ans (cadres) ; 62 ans (non cadres)
- Modalités de départ : départ volontaire
- Table de mortalité : TGH05-TGF05
- Convention collective : Convention collective nationale de l'industrie pharmaceutique
- Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge.

Les taux d'actualisation sont issus de la courbe des taux zéro coupon corporate AA.

Aucun départ à la retraite n'a été constaté sur les 2 exercices présentés.

Note 13 : Dettes fournisseurs et autres passifs courants

13.1 Fournisseurs et comptes rattachés

Sur les fournisseurs et comptes rattachés, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne présentaient pas de délais de paiement supérieurs à 1 an à la fin de chaque exercice présenté.

13.2 Autres passifs courants

(Montants en euros)

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Dettes sociales	1 708 526	2 160 437
Dettes fiscales	56 062	114 313
Autres dettes	52 207	110 052
Produits constatés d'avance	793 720	1 051 528
Total	<u><u>2 610 515</u></u>	<u><u>3 436 329</u></u>

Les autres passifs regroupent les dettes à court terme vis-à-vis des salariés et des organismes sociaux et fiscaux.

Les produits constatés d'avance concernent, d'une part, la subvention ANR pour 540k€ (subvention reçue le 12 avril 2013 pour 831k€ et étalée sur 60 mois), et d'autre part, les avances conditionnées pour 511k€.

Note 14 : Instruments financiers inscrits au bilan et effet résultat

2013	Valeur au bilan	Juste valeur au résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Juste valeur
ACTIF financier	€	€	€	€	€
Autres actifs financiers non courants	623 829	541 487	82 342		623 829
Créances clients nettes	182 900		182 900		182 900
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 402 761	39 402 761			39 402 761
Total actif financier	40 209 490	39 944 248	265 242	-	40 209 490
PASSIF financier	€	€	€	€	€
Avances conditionnées à LT	1 316 533			1 316 533	1 316 533
Emprunts et dettes financières à CT	126 292			126 292	126 292
Fournisseurs et autres passifs	4 107 804			4 107 804	4 107 804
Total passif financier	5 550 629	-	-	5 550 629	5 550 629
2014	Valeur au bilan	Juste valeur au résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Juste valeur
ACTIF financier	€	€	€	€	€
Autres actifs financiers non courants	1 595 861	1 496 036	99 825		1 595 861
Créances clients nettes	136 112		136 112		136 112
Fournisseurs débiteurs	240 609		240 609		240 609
Trésorerie et équivalents de trésorerie	114 583 141	114 583 141			114 583 141
Total actif financier	116 553 723	116 079 177	476 546	-	116 553 723
PASSIF financier	€	€	€	€	€
Avances conditionnées à LT	3 854 666			3 854 666	3 854 666
Dettes locations financement LT	33 504			33 504	33 504
Avances conditionnées à CT	192 000			192 000	192 000
Dettes locations financement CT	20 653			20 653	20 653
Intérêts courus CT	83			83	83
Fournisseurs et autres passifs	5 310 958			5 310 958	5 310 958
Total passif financier	9 411 864	-	-	9 411 864	9 411 864

- (1) La juste valeur des «prêts et créances» correspond à la valeur déclarée au bilan (valeur à la date de transaction, puis un test de dépréciation à chaque date de reporting).
- (2) Le montant comptable des passifs financiers évalués au coût amorti a été considéré comme une estimation raisonnable de la juste valeur.
- (3) La juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction est déterminée en fonction de la catégorie 1 « évaluation à la juste valeur » et correspond à la valeur de marché des actifs.

Note 15 : Produits opérationnels

Les produits opérationnels se décomposent de la manière suivante :

(Montants en euros)

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Chiffre d'affaires	181 800	210 759
Crédit Impôt Recherche	3 312 462	4 339 620
Subventions	332 051	211 143
Total	<u>3 826 313</u>	<u>4 761 522</u>

Le chiffre d'affaires de la Société est composé de la vente des produits Diallertest*.

Note 16 : Charges opérationnelles

Les dépenses de recherche et développement se ventilent comme suit :

	<u>31 décembre</u>	
	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Dépenses de R&D	€	€
Frais de personnel	7 194 722	7 703 057
Sous-traitance, collaborations et consultants	8 212 083	10 703 130
Fournitures de recherche	555 009	937 316
Location immobilière	263 438	254 923
Congrès, frais de déplacement	465 871	665 420
Dotations aux provisions et amortissements	290 406	466 172
Autres	385 009	413 424
Total des dépenses de R&D	<u>17 366 538</u>	<u>21 143 442</u>

Par nature, la répartition des frais généraux est la suivante :

Frais généraux	31 décembre	
	2013	2014
	€	€
Frais de personnel	4 698 848	5 109 057
Honoraires	586 638	1 165 989
Location immobilière	111 232	203 899
Assurances	105 018	230 495
Communication, frais de représentation et déplacement	450 701	645 175
Frais postaux et de télécommunication	65 350	75 913
Fournitures administratives et locations mobilières	97 131	104 374
Autres	194 832	582 762
Total des frais généraux	6 309 750	8 117 664

Charges de personnel

La Société employait 56 personnes au 31 décembre 2014, contre 44 au 31 décembre 2013.

Les frais de personnel s'analysent comme suit (en euros) :

	2013	2014
Salaires et traitement	3 607 544	4 883 410
Charges sociales	3 148 253	3 202 519
Charges sur engagement de retraite	89 572	86 781
Paiement en actions	5 048 201	4 639 403
Total	11 893 570	12 812 114

Note 17 : Paiements en actions

Le conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires pour attribuer des bons aux salariés, aux membres du Conseil d'administration non-salariés, aux conseillers scientifiques ou à des prestataires de services (Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise ou «BSPCE», Bons de Souscription D'Actions ou «BSA», actions gratuites, stocks options) et mettre en œuvre ces plans comme suit:

- Sur délégation de l'Assemblée Générale des Actionnaires le 21 Janvier 2009, le conseil d'administration a émis 2 296 BCEX ("BCEX");
- Sur délégation de l'Assemblée Générale des Actionnaires le 14 Juin 2007, le 16 Décembre 2010 et le 9 Décembre 2011, le conseil d'administration a émis 194 552 BSA («BSA»).
- Sur délégation de l'Assemblée Générale des Actionnaires le 21 Janvier 2009, le conseil d'administration a émis 10 716 BSA ("BSA2");
- Sur délégation de l'Assemblée Générale des Actionnaires le 21 Janvier 2009, le conseil d'administration a émis 5 358 BCE ("BCE4");
- Sur délégation de l'Assemblée Générale des Actionnaires le 16 Décembre 2010, le conseil d'administration a émis 19 377 BSA ("BSA2010");
- Sur délégation de l'Assemblée Générale des Actionnaires le 21 Janvier 2009, le conseil d'administration a émis 2 131 BSA ("BSax");
- Sur délégation de l'Assemblée Générale des Actionnaires le 16 Décembre 2010, le conseil d'administration a émis 34 039 BSPCE ("BSPCE2010");
- Sur délégation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 9 Décembre 2011, le conseil d'administration a émis 518 000 options («Options 2013»);

- Sur délégation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 9 Décembre 2011, le conseil d'administration a émis 1 340 737 actions gratuites («actions gratuites»);
- Sur délégation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 9 Décembre 2011, le conseil d'administration a émis 75 000 stock-options («Stock-options 2014»);
- Sur délégation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 9 Décembre 2011, le conseil d'administration a émis 10 000 BSA («BSA 2014»);
- Sur délégation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 9 Décembre 2011, le conseil d'administration a émis 186 000 actions gratuites («actions gratuites 2014»).

17.1 BCEX

Par une décision du Conseil d'administration réuni le 22 Novembre 2011, les bons de souscription BCEX sont tous devenus exerçables à compter de la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé Euronext à Paris.

Caractéristiques des BCEX

Date d'attribution (Conseil d'administration)	21/01/2009	21/01/2009	21/01/2009	21/01/2009
Période de vesting (année)	1	2	3	4
Date d'expiration du plan	20/01/2019	20/01/2019	20/01/2019	20/01/2019
Nombre de BCEX attribués	574	574	574	574
Actions par BCEX (1)	15	15	15	15
Prix d'exercice	70	70	70	70
Méthode de valorisation utilisée	Black and Scholes			
Juste valeur à la date d'attribution	70	70	70	70
Volatilité prévue	40%	40%	40%	40%
Durée de vie moyenne du BCEX	5,5	6	6,5	7
Taux d'actualisation (2)	2,71%	2,98%	2,98%	3,11%
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%
Conditions de performance	NA	NA	NA	NA
Juste valeur par BCEX	28,64	30,25	31,46	31,87

(1) Le nombre d'actions prend en compte une parité d'exercice ajustée de la division par 15 de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale du 9 décembre 2011. Chaque BCEX donne désormais le droit de souscrire à 15 actions nouvelles au lieu d'une action nouvelle. Pour la même raison, le prix d'exercice de chaque BCEX a été ajusté en conséquence et est donc égal à 1/15ème du prix initialement fixé par l'assemblée générale qui a autorisé chacun des plans.

(2) Basé sur le rendement obligataire d'Etat français avec une maturité correspondant à la maturité des BCEX.

Variation du nombre de BCEX

31 décembre		
Nombre de BCEX	2013	2014
Solde en début de période	2 296	2 296
Attribués au cours de la période		
Perdus au cours de la période		
Exercés au cours de la période		2 296
Expirés au cours de la période		
Solde en fin de période	2 296	-

Répartition du solde de clôture

Nombre de BCEX	31 décembre			
	2013		2014	
	En cours de validité	Exercable	En cours de validité	Exercable
BCEX au prix d'exercice de 70,00€	2 296	2 296	-	-
Total	2 296	2 296	-	-

17.2 BSA

Date d'attribution 07/12/2007

Les BSA peuvent être exercés par les bénéficiaires sur la base du calendrier d'acquisition suivant:

- 431 BSA au 07/12/2008;
- 431 BSA au 07/12/2009;
- 428 BSA au 07/12/2010;
- 427 BSA au 07/12/2011;

et au plus tard dans les huit (8) ans à compter de la date d'attribution.

Date d'attribution 17/01/2012

Les BSA peuvent être exercés par les bénéficiaires sur la base du calendrier d'acquisition suivant:

- 89 835 BSA (tous les BSA) à partir du 17 Janvier 2016 et au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution.

Date d'attribution 25/09/2012

Les BSA peuvent être exercés par les bénéficiaires sur la base du calendrier d'acquisition suivant:

- 30 000 BSA (tous les BSA) à partir de la date de l'octroi et au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution.

Date d'attribution 25/07/2013

Les BSA peuvent être exercés par les bénéficiaires sur la base du calendrier d'acquisition suivant:

- 73 000 BSA (tous les BSA) à partir de la date de l'octroi et au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution.

Date d'attribution 03/06/2014

Les BSA peuvent être exercés par les bénéficiaires sur la base du calendrier d'acquisition suivant:

- 10 000 BSA (tous les BSA) à partir de la date de l'octroi et au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution.

Caractéristiques des BSA

Date d'attribution (Conseil d'administration)	07/12/2007	07/12/2007	07/12/2007	07/12/2007	17/01/2012	17/01/2012	17/01/2012	17/01/2012
Période de vesting (année)	1	2	3	4	1	2	3	4
Date d'expiration du plan	06/12/2015	06/12/2015	06/12/2015	06/12/2015	17/01/2022	17/01/2022	17/01/2022	17/01/2022
Nombre de BSA attribués	431	431	428	427	22 459	22 459	22 459	22 458
Actions par BSA (1)	15	15	15	15	1	1	1	1
Prix d'exercice	65	65	65	65	5,13	5,13	5,13	5,13

Méthode de valorisation utilisée	Black and Scholes							
	Juste valeur à la date d'attribution	65	65	65	65	5,13	5,13	5,13
Volatilité prévue	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%
Durée de vie moyenne du BSA	4,5	5	5,5	6	5,5	6	6,5	7
Taux d'actualisation (2)	4,06%	4,09%	4,09%	4,10%	2,33%	2,33%	2,61%	2,61%
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Conditions de performance	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Juste valeur par BSA	22,18	23,62	24,95	26,22	2,05	2,14	2,26	2,34

Date d'attribution (Conseil d'administration)	25/09/2012	25/09/2012	25/09/2012	25/09/2012	25/07/2013	03/06/2014
Période de vesting (année)	1	2	3	4	-	-
Date d'expiration du plan	25/09/2022	25/09/2022	25/09/2022	25/09/2022	25/07/2023	03/06/2024
Nombre de BSA attribués	7 500	7 500	7 500	7 500	73 000	10 000
Actions par BSA	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice	8,59	8,59	8,59	8,59	8,1	18,79
Méthode de valorisation utilisée	Black and Scholes					
Juste valeur à la date d'attribution	8,4	8,4	8,4	8,4	8,15	19,01
Volatilité prévue	40%	40%	40%	40%	40%	40%
Durée de vie moyenne du BSA	5,5	6	6,5	7	5	5
Taux d'actualisation (1)	1,21%	1,21%	1,53%	1,53%	1,16%	0,71%
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Conditions de performance	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Juste valeur par BSA	2,29	2,43	2,61	2,74	2,18	4,98

(1) Le nombre d'actions prend en compte une parité d'exercice ajustée de la division par 15 de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale du 9 décembre 2011. Chaque BSA donne désormais le droit de souscrire à 15 actions nouvelles au lieu d'une action nouvelle. Pour la même raison, le prix d'exercice de chaque BSA a été ajusté en conséquence et est donc égal à 1/15ème du prix initialement fixé par l'assemblée générale qui a autorisé chacun des plans.

(2) Basé sur le rendement obligataire d'Etat français avec une maturité correspondant à la maturité des BSA.

Variation du nombre de BSA

31 décembre		
Nombre de BSA	2013	2014
Solde en début de période	120 980	193 980
Attribués au cours de la période	73 000	10 000

Perdus au cours de la période	-	-
Exercés au cours de la période	-	7 500
Expirés au cours de la période	-	-
Solde en fin de période	193 980	196 480

Répartition du solde de clôture

Nombre de BSA	31 décembre			
	2013		2014	
	En cours de validité	Exercable	En cours de validité	Exercable
BSA au prix d'exercice de 65,00€	1 145	1 145	1 145	1 145
BSA au prix d'exercice de 5,13€	89 835	-	89 835	-
BSA au prix d'exercice de 8,59€	30 000	30 000	25 000	25 000
BSA au prix d'exercice de 8,10€	73 000	73 000	70 500	70 500
BSA au prix d'exercice de 18,79€	-	-	10 000	10 000
Total	193 980	104 145	196 480	106 645

17.3 BSA 2

Les BSA2 peuvent être exercés par les bénéficiaires sur la base du calendrier d'acquisition suivant:

- 4 822 BSA2 à la date de l'octroi;
- 2 680 BSA2 au premier anniversaire de la date d'attribution;
- 1 072 BSA2 au deuxième anniversaire de la date d'attribution;
- 1 072 BSA2 au troisième anniversaire de la date d'attribution;
- 1 070 BSA2 au quatrième anniversaire de la date d'attribution;

et au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution.

Par décision du Conseil d'administration réuni le 22 Novembre 2011, les bons de souscription BSA2 sont tous devenus exercables à compter de la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé Euronext à Paris.

Caractéristiques des BSA2

Date d'attribution (Conseil d'administration)	21/01/2009	21/01/2009	21/01/2009	21/01/2009	21/01/2009
Période de vesting (année)	-	1	2	3	4
Date d'expiration du plan	20/01/2019	20/01/2019	20/01/2019	20/01/2019	20/01/2019
Nombre de BSA2 attribués	4 822	2 680	1 078	1 072	1 070
Actions par BSA2	15	15	15	15	15
Prix d'exercice	65	65	65	65	65
Méthode de valorisation utilisée	Black and Scholes				
Juste valeur à la date d'attribution	70	70	70	70	70
Volatilité prévue	40%	40%	40%	40%	40%
Durée de vie moyenne du BSA2	5,0	5,5	6,0	6,5	7,0
Taux d'actualisation(2)	2,71%	2,71%	2,98%	2,98%	3.11%
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%

Conditions de performance	NA	NA	NA	NA	NA
Juste valeur par BSA2	29,05	30,32	31,89	33,05	33,45

(1) Le nombre d'actions tient compte d'une parité d'exercice ajustée de la division par 15 de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale du 9 Décembre 2011. Chaque BSA2 donne désormais le droit de souscrire à 15 actions nouvelles au lieu de 1 action nouvelle. Pour la même raison, le prix d'exercice de chaque BSA2 a été ajusté en conséquence et est donc égal à 1/15ème du prix initialement fixé par l'assemblée générale qui a autorisé chacun des plans.

(2) Basé sur le rendement obligataire d'Etat français avec une maturité correspondant à la maturité des BSA2.

Variation du nombre de BSA2

31 décembre		
Nombre de BSA2	2013	2014
Solde en début de période	10 716	10 716
Attribués au cours de la période	-	-
Perdus au cours de la période	-	-
Exercés au cours de la période	-	2 667
Expirés au cours de la période	-	-
Solde en fin de période	10 716	8 049

Répartition du solde de clôture

Nombre de BSA2	31 décembre			
	2013		2014	
	En cours de validité	Exerçable	En cours de validité	Exerçable
BSA2 au prix d'exercice de 65,00€	10 716	10 716	8 049	8 049
Total	10 716	10 716	8 049	8 049

17.4 BCE 4

Les BCE4 peuvent être exercés par les bénéficiaires sur la base du calendrier d'acquisition suivant:

- 2 411 BCE4 à la date de l'octroi;
- 1 340 BCE4 au premier anniversaire de la date d'attribution;
- 536 BCE4 au deuxième anniversaire de la date d'attribution;
- 536 BCE4 au troisième anniversaire de la date d'attribution;
- 535 BCE4 au quatrième anniversaire de la date d'attribution;

et au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution.

Par décision du Conseil d'administration réuni le 22 Novembre 2011, les bons de souscription BCE4 sont tous devenus exerçables à compter de la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé Euronext à Paris.

Caractéristiques des BCE4

Date d'attribution (Conseil d'administration)	21/01/2009	21/01/2009	21/01/2009	21/01/2009	21/01/2009
Période de vesting (année)	-	1	2	3	4
Date d'expiration du plan	20/01/2019	20/01/2019	20/01/2019	20/01/2019	20/01/2019
Nombre de BCE4 attribués	2 411	1 340	536	536	535
Actions par BCE4	15	15	15	15	15
Prix d'exercice	65	65	65	65	65
Méthode de valorisation utilisée	Black and Scholes				
Juste valeur à la date d'attribution	70	70	70	70	70
Volatilité prévue	40%	40%	40%	40%	40%
Durée de vie moyenne du BCE4	5	5,5	6	6,5	7
Taux d'actualisation (2)	2,71%	2,71%	2,98%	2,98%	3.11%
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%
Conditions de performance	NA	NA	NA	NA	NA
Juste valeur par BCE4	29,06	30,33	31,9	33,06	34,35

(1) Le nombre d'actions tient compte d'une parité d'exercice ajustée de la division par 15 de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale du 9 Décembre 2011. Chaque BCE4 donne désormais le droit de souscrire à 15 actions nouvelles au lieu de 1 action nouvelle. Pour la même raison, le prix d'exercice de chaque BCE4 a été ajusté en conséquence et est donc égal à 1/15ème du prix initialement fixé par l'assemblée générale qui a autorisé chacun des plans.

(2) Basé sur le rendement obligataire d'Etat français avec une maturité correspondant à la maturité des BCE4.

Variation du nombre de BCE4

31 décembre		
Nombre de BCE4	2013	2014
Solde en début de période	5 358	5 358
Attribués au cours de la période	-	-
Perdus au cours de la période	-	-
Exercés au cours de la période	-	-
Expirés au cours de la période	-	-
Solde en fin de période	5 358	5 358

Répartition du solde de clôture

31 décembre				
Nombre de BCE4	2013		2014	
	En cours de validité	Exerçable	En cours de validité	Exerçable
BCE4 au prix d'exercice de 65,00€	5 358	5 358	5 358	5 358
Total	5 358	5 358	5 358	5 358

17.5 BSA2010

Date d'attribution 28/01/2011

Les BSA peuvent être exercés par les bénéficiaires sur la base du calendrier d'acquisition suivant:

- 2 510 BSA au 23/12/2011;
- 2 510 BSA au 23/12/2012;
- 2 510 BSA au 23/12/2013;
- 2 509 BSA au 23/12/2014;

et au plus tard avant le 28/01/2021.

Date d'attribution 24/06/2011

Les BSA peuvent être exercés par les bénéficiaires sur la base du calendrier d'acquisition suivant:

- 2 000 BSA au 23/12/2011;
- 2 000 BSA au 23/12/2012;
- 2 000 BSA au 23/12/2013;
- 2 000 BSA au 23/12/2014;

et au plus tard avant le 22/11/2021.

Date d'attribution 22/11/2011

Les BSA peuvent être exercés par les bénéficiaires sur la base du calendrier d'acquisition suivant:

- 335 BSA au 22/11/2012;
- 335 BSA au 22/11/2013;
- 334 BSA au 22/11/2014;
- 334 BSA au 22/11/2015;

et au plus tard avant le 22/11/2021.

Caractéristiques des BSA2010

Date d'attribution (Conseil d'administration)	28/01/2011	28/01/2011	28/01/2011	28/01/2011	24/06/2011	24/06/2011
Période de vesting (année)	0,9	1,9	2,9	3,9	0,5	1,5
Date d'expiration du plan	27/01/2021	27/01/2021	27/01/2021	27/01/2021	22/11/2021	22/11/2021
Nombre de BSA2010 attribués	2 510	2 510	2 510	2 509	2 000	2 000
Actions par BSA2010 (1)	15	15	15	15	15	15
Prix d'exercice	77	77	77	77	77	77
Méthode de valorisation utilisée	Black and Scholes					
Juste valeur à la date d'attribution	77	77	77	77	77	77
Volatilité prévue	40%	40%	40%	40%	40%	40%
Durée de vie moyenne du BSA2010	5,5	6	6,5	7	5,5	6
Taux d'actualisation (2)	2,70%	2,82%	2,82%	3,04%	2,55%	2,68%
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Conditions de performance	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Juste valeur par BSA2010	31,33	32,9	34,23	35,84	31,15	32,7

Date d'attribution (Conseil d'administration)	24/06/2011	24/06/2011	22/11/2011	22/11/2011	22/11/2011	22/11/2011
Période de vesting (année)	2,5	3,5	1,0	2,0	3,0	4,0
Date d'expiration du plan	22/11/2021	22/11/2021	22/11/2021	22/11/2021	22/11/2021	22/11/2021
Nombre de BSA2010 attribués	2 000	2 000	335	335	334	334
Actions par BSA2010 (1)	15	15	15	15	15	15
Prix d'exercice	77	77	77	77	77	77
Méthode de valorisation utilisée	Black and Scholes					
Juste valeur à la date d'attribution	77	77	77	77	77	77
Volatilité prévue	40%	40%	40%	40%	40%	40%
Durée de vie moyenne du BSA2010	6,5	7	5,5	6	6,5	7
Taux d'actualisation (2)	2,68%	2,87%	2,23%	2,60%	2,60%	2,85%
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Conditions de performance	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Juste valeur par BSA2010	34,02	35,57	30,7	32,58	33,89	35,54

(1) Le nombre d'actions tient compte d'une parité d'exercice ajustée de la division par 15 de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale du 9 Décembre 2011. Chaque BSA2010 donne désormais le droit de souscrire à 15 actions nouvelles au lieu de 1 action nouvelle. Pour la même raison, le prix d'exercice de chaque BSA2010 a été ajusté en conséquence et est donc égal à 1/15ème du prix initialement fixé par l'assemblée générale qui a autorisé chacun des plans.

(2) Basé sur le rendement obligataire d'Etat français avec une maturité correspondant à la maturité des BSA2010.

Variation du nombre de BSA2010

31 décembre		
Nombre de BSA2010	2013	2014
Solde en début de période	11 848	11 848
Attribués au cours de la période	-	-
Perdus au cours de la période	-	-
Exercés au cours de la période	-	3 514
Expirés au cours de la période	-	-
Solde en fin de période	11 848	8 334

Juste valeur par BSAX	30,32	31,89	33,05	33,45	29,47	30,88	31,99	33,44
-----------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

(1) Le nombre d'actions tient compte d'une parité d'exercice ajustée de la division par 15 de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale du 9 Décembre 2011. Chaque BSAX donne désormais le droit de souscrire à 15 actions nouvelles au lieu de 1 action nouvelle. Pour la même raison, le prix d'exercice de chaque BSAX a été ajusté en conséquence et est donc égal à 1/15ème du prix initialement fixé par l'assemblée générale qui a autorisé chacun des plans.

(2) Basé sur le rendement obligatoire d'Etat français avec une maturité correspondant à la maturité des BSAX.

Variation du nombre de BSAX

31 décembre		
Nombre de BSAX	2013	2014
Solde en début de période	2 131	2 131
Attribués au cours de la période	-	-
Perdus au cours de la période	-	-
Exercés au cours de la période	-	-
Expirés au cours de la période	-	-
Solde en fin de période	2 131	2 131

Répartition du solde de clôture

Nombre de BSAX	31 décembre			
	2013		2014	
	En cours de validité	Exercable	En cours de validité	Exercable
BSAX au prix d'exercice de 65,00€	2 131	2 131	2 131	2 131
Total	2 131	2 131	2 131	2 131

17.8 BCE2010

Date d'attribution 24/06/2011

Les BCE peuvent être exercés par les bénéficiaires sur la base du calendrier d'acquisition suivant:

- 6 000 BCE au 23/12/2011;
- 6 000 BCE au 23/12/2012;
- 6 000 BCE au 23/12/2013;
- 6 000 BCE au 23/12/2014;

et au plus tard avant la 22/11/2021.

Date d'attribution 22/11/2011

Le BSPCE peut être exercé par le bénéficiaire sur la base du calendrier d'acquisition suivant:

- 2 510 BCE au 22/11/2012;
- 2 510 BCE au 22/11/2013;
- 2 510 BCE au 22/11/2014;
- 2 509 BCE au 22/11/2015;

et au plus tard avant la 22/11/2021.

Caractéristiques des BCE2010

Date d'attribution (Conseil d'administration)	24/06/2011	24/06/2011	24/06/2011	24/06/2011	22/11/2011	22/11/2011	22/11/2011	22/11/2011
Période de vesting (année)	0,5	1,5	2,5	3,5	1	2	3	4
Date d'expiration du plan	22/11/2021	22/11/2021	22/11/2021	22/11/2021	22/11/2021	22/11/2021	22/11/2021	22/11/2021
Nombre de BCE2010 attribués	6 000	6 000	6 000	6 000	2 510	2 510	2 510	2 509
Actions par BCE2010 (1)	15	15	15	15	15	15	15	15
Prix d'exercice	77	77	77	77	77	77	77	77
Méthode de valorisation utilisée	Black and Scholes							
Juste valeur à la date d'attribution	77	77	77	77	77	77	77	77
Volatilité prévue	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%
Durée de vie moyenne du BCE2010	5,5	6	6,5	7	5,4	5,9	6,4	6,9
Taux d'actualisation (2)	2,55%	2,68%	2,68%	2,87%	2,05%	2,42%	2,42%	2,66%
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Conditions de performance	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Juste valeur par BCE2010	31,16	32,71	34,03	35,58	30,42	32,29	33,58	35,2

(1) Le nombre d'actions tient compte d'une parité d'exercice ajusté de la division par 15 de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale du 9 Décembre 2011. Chaque BCE2010 donne désormais le droit de souscrire à 15 actions nouvelles au lieu de 1 action nouvelle. Pour la même raison, le prix d'exercice de chaque BCE2010 a été ajusté en conséquence et est donc égal à 1/15ème du prix initialement fixé par l'assemblée générale qui a autorisé chacun des plans.

(2) Basé sur le rendement obligataire d'Etat français avec une maturité correspondant à la maturité des BCE2010.

Variation du nombre de BCE2010

31 décembre

Nombre de BCE2010	2013	2014
Solde en début de période	34 039	34 039
Attribués au cours de la période	-	-
Perdus au cours de la période	-	-
Exercés au cours de la période	-	4 067
Expirés au cours de la période	-	-
Solde en fin de période	34 039	29 972

Répartition du solde de clôture

31 décembre

2013	2014
------	------

Nombre de BCE2010	En cours de validité	Exercable	En cours de validité	Exercable
BCE2010 au prix d'exercice de 77,00€	34 039	23 020	29 972	27 463
Total	34 039	23 020	29 972	27 463

17.9 STOCK OPTIONS

Attribution du 18/09/2013

Les stock-options peuvent être exercées par le bénéficiaire sur la base du calendrier d'acquisition suivant:

- 518 000 SO (toutes les SO) au 18/09/2017;

et au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution.

Attribution du 03/06/2014

Les stock-options peuvent être exercées par le bénéficiaire sur la base du calendrier d'acquisition suivant :

- 75 000 SO (toutes les SO) au 03/06/2016;

et au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution

Caractéristiques des SO

Date d'attribution (Conseil d'administration)	18/09/2013	03/06/2014
Période de vesting (année)	4	2
Date d'expiration du plan	18/09/2023	03/06/2024
Nombre de SO attribuées	518 000	75 000
Actions par SO (1)	1	1
Prix d'exercice	7,57	19,01
Méthode de valorisation utilisée	Black and Scholes	
Juste valeur à la date d'attribution	7,9	19,01
Volatilité prévue	40%	40%
Durée de vie moyenne du SO	7	6
Taux d'actualisation (2)	1,72%	0,89%
Dividendes attendus	0%	0%
Conditions de performance	NA	NA
Juste valeur par SO	3,57	7,46

(2) Basé sur le rendement obligataire d'Etat français avec une maturité correspondant à la maturité des SO.

Variation du nombre de SO

Nombre de SO	31 décembre	
	2013	2014
Solde en début de période	-	518 000
Attribuées au cours de la période	518 000	75 000
Perdus au cours de la période	-	47 000
Exercées au cours de la période	-	-
Expirées au cours de la période	-	-
Solde en fin de période	518 000	546 000

Répartition du solde de clôture

31 décembre

Nombre de SO	2013		2014	
	En cours de validité	Exerçable	En cours de validité	Exerçable
SO avec prix d'exercice de €7,57	518 000	-	471 000	-
SO avec prix d'exercice de €19,01		-	75 000	-
Total	518 000	-	546 000	-

Les prix d'exercice, durée de vie prévue, et la juste valeur des actions sous-jacentes sur la base du cours de l'action sur le marché Euronext à la date d'attribution des bons de souscription ont été utilisés pour l'évaluation de chaque catégorie de rémunération en actions.

17.10 Attributions d'actions gratuites

Les actions gratuites sont soumises à une période d'acquisition de deux ans.

Détails des actions gratuites attribuées

Date d'attribution (Conseil d'administration)	02/04/2012	25/07/2012	28/11/2012	25/7/2013 12/09/2013	03/06/2014
Période de vesting (année)	2	2	2	2	2
Nombre d'actions gratuites attribuées	669 796	134 081	35 360	501 500	186 000
Actions par attribution gratuite	1	1	1	1	1
Juste valeur à la date d'attribution	8,86	8,2	8,7	7,96	19,01
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%
Conditions de performance	oui(1)	oui(1)	non	oui(2)	oui(3)
Turnover attendu au cours de la période de vesting	1%	1%	1%	1%	1%

(1) L'acquisition des actions gratuites par certaines personnes (les « Key Managers »), dont le Dr Benhamou, est subordonnée à la réalisation des trois critères de performance ci-dessous :

- un tiers des actions attribuées aux Key Managers ne sera acquis qu'à la plus tardive des deux dates suivantes, (i) expiration d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution et (ii) l'inclusion du 100^{ème} patient dans l'étude VIPES de phase II ;
- un tiers des actions attribuées aux Key Managers ne sera acquis qu'à la plus tardive des deux dates suivantes, (i) expiration d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution et (ii) la réalisation du critère d'évaluation principal dans l'étude VIPES de phase II ;
- un tiers des actions attribuées aux Key Managers ne sera acquis qu'à la plus tardive des deux dates suivantes, (i) expiration d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution et (ii) l'inclusion du premier patient dans l'étude de lait Viaskin® phase II.

(2) L'acquisition des actions gratuites par les Key Managers, dont le Dr Benhamou, est subordonnée à la réalisation des trois critères de performance ci-dessous :

- un tiers des actions attribuées aux Key Managers ne sera acquis qu'à la plus tardive des deux dates suivantes (i) expiration d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution et (ii) l'inclusion du 100^{ème} patient dans l'étude Viaskin®Peanut phase III, un maximum de douze (12) mois après l'inclusion du premier patient dans l'étude ;
- un tiers des actions attribuées aux Key Managers ne sera acquis qu'à la plus tardive des deux dates suivantes (i) expiration d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution et (ii) agrément du protocole Viaskin® Peanut phase III par la FDA ;

- un tiers des actions attribuées aux Key Managers ne sera acquis qu'à la plus tardive des deux dates suivantes (i) expiration d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution et (ii) une augmentation d'au moins cinquante (50) pour cent pendant cinq (5) jours consécutifs du prix de l'action de la Société par rapport au prix de clôture de l'action cotée sur Euronext Paris au jour de l'adoption du plan d'attribution gratuite d'actions 2013, soit 25 Juillet 2013.

Il est précisé que dans le cas d'un changement de contrôle de la Société (tel que défini à l'article L. 233-3 du Code de commerce), les critères de performance seront considérés comme définitivement atteints.

(3) L'acquisition des actions gratuites des Key Managers, dont le Dr Benhamou, est subordonnée à la réalisation des deux critères de performance ci-dessous:

- la moitié des actions attribuées aux Key Managers ne sera acquis qu'à la plus tardive des deux dates suivantes (i) expiration d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution et (ii) l'inclusion du 100^{ème} patient dans l'étude Viaskin®Peanut phase III, un maximum de douze (12) mois après l'inclusion du premier patient dans l'étude ;
- la moitié des actions attribuées aux Key Managers ne sera acquis qu'à la plus tardive des deux dates suivantes (i) expiration d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution et (ii) agrément du protocole Viaskin® Peanut phase III par la FDA.

Les conditions de performance autres que les conditions du marché, qui sont pris en considération en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres sont compris dans l'évaluation du montant de la transaction, mais ne sont pas pris en compte pour estimer la juste valeur des actions.

Variation du nombre d'actions gratuites

Nombre d'AGA	31 décembre	
	2013	2014
Solde en début de période	839 237	1 340 737
Attribuées au cours de la période	501 500	186 000
Perdues au cours de la période	-	83 360
Exercées au cours de la période	-	802 017
Expirées au cours de la période	-	
Solde en fin de période	1 340 737	641 360

Note 18 : Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit (en euros) :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Produits financiers	670 234	727 239
Charges financières	(24 310)	(103 239)
Total	<u>645 925</u>	<u>624 000</u>

Les produits financiers sont principalement constitués des plus-values de cession de valeurs mobilières de placement. Les pertes de change et les charges liées à la désactualisation des avances Oséo et Coface sont classées en charges financières.

Note 19 : Charge d'impôt

Comme mentionné dans la note 3.13 – Principes comptables - Autres revenus, le crédit d'impôt recherche français n'est pas inclus dans le poste « Impôts sur les bénéfices », mais inclus dans le poste « Autres revenus ».

Reconciliation des charges d'impôt sur les bénéfices réel et nominal

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt réel et nominal au taux d'impôt sur les sociétés de 33.33% valable en France (hors contributions additionnelles):

	en milliers d'euros	
	31/12/2013	31/12/2014
Résultat avant impôt	(19 306)	(24 012)
Taux d'impôt théorique du groupe	33,33%	33,33%
Charge d'impôt nominal	<u>6 435</u>	<u>8 003</u>
Augmentation/diminution charges d'impôt découlant de:		
Différences permanentes (1)	619	3 636
Crédit impôt recherche	1 096	1 446
Paielements en actions	(1 682)	(1 546)
Non comptabilisation d'actifs d'impôts différés relatifs à des pertes fiscales et écarts temporaires	(6 438)	(11 458)
Autres différences	(30)	(81)
Charges effectives d'impôt	<u>-</u>	<u>-</u>
Taux effectif d'impôt	0%	0%

(1) Le solde significatif des différences permanentes est principalement affecté par les coûts de transaction sur les augmentations de capital de 2013 et 2014. Ces coûts de transaction sont comptabilisés en capitaux propres et sont soumis à une déduction fiscale.

Impôts différés

Comme indiqué dans la note 3.15, la Société n'a pas reconnu au bilan d'actif d'impôt différé.

Note 20 : Engagements hors-bilan

Obligations au titre des contrats de location simple

La Société a signé le 28 avril 2011 avec la société SELECTINVEST 1 un contrat de location pour ses locaux.

Le 1 décembre 2014, un bail d'extension a été signé entre DBV et la société Nexity (anciennement SELECTINVEST1).

Le montant des loyers et charges futurs à ce titre se décompose comme suit au 31 décembre 2014 :

	31/12/2014
Année 2015	386 766
Année 2016	427 565
Année 2017	427 565
Année 2018	427 565
Année 2019	427 565
Année 2020	178 152

Total

2 275 178

La société a signé début juillet 2014, un contrat de crédit-bail avec Evosciences pour la location d'un matériel de laboratoire. Le montant des loyers futurs à ce titre s'élèvent au 31 décembre 2014 comme suit :

- 2015 : 20 653 euros ;
- 2016 : 21 038 euros ;
- 2017 : 12 466 euros.

La Société a signé différents contrats de location simple de matériels de bureau et véhicules. Le montant des loyers futurs à ce titre s'analysait comme suit au 31 décembre 2014 :

- 2015 : 27 338 euros ;
- 2016 : 22 435 euros ;
- 2017 : 8 947 euros ;
- 2018 : 5 219 euros.

Obligations au titre des autres contrats

La société a souscrit auprès de l'établissement bancaire CIC, des Sicav CM-CIC en nantissement de la caution bancaire pour les loyers des locaux de Bagneux pour 384 809 euros.

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes, la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

La Société a signé le 5 décembre 2011, un contrat de sous-traitance avec une CRO dans le cadre du lancement de son étude clinique de Phase II pour le produit Viaskin® Peanut. Le montant de cette étude s'élève à 5 390 637 euros.

Au 31 décembre 2014, le montant restant à verser au titre de ce contrat pour l'année 2015 est de 323 123 euros.

La société a signé un contrat de sous-traitance avec cette même CRO dans le cadre du lancement de son étude clinique OLFUS pour le produit Viaskin® Peanut. Le montant de cette étude s'élève à 6 800 000 euros.

Au 31 décembre 2014, le montant restant à verser au titre de ce contrat pour les années 2015, 2016 et 2017 est de 3 402 647 euros.

La société a aussi signé un contrat de sous-traitance avec une seconde CRO dans le cadre du lancement de son étude clinique Miles pour le produit Viaskin® Milk. Le montant de cette étude s'élève à 7 050 758 euros.

Au 31 décembre 2014, le montant restant à verser au titre de ce contrat pour les années 2015, 2016 et 2017 et 2018 est de 5 856 163 euros.

Le 7 Janvier 2009, la Société a signé un contrat de développement et de copropriété avec l'AP-HP (l'assistance Publique-Hôpitaux de Paris) et l'Université Paris-Descartes (UPD), par lequel la Société a accepté les conditions de copropriété avec l'AP-HP et l'UPD, sur certains brevets américains et étrangers ainsi que sur les droits et obligations qui en résultent.

La Société, tous les licenciés ou sous-licenciés, désignés tels par la Société, disposent du droit exclusif d'utilisation commerciale des brevets codétenus. L'AP-HP et l'UPD ont accepté d'exploiter directement les brevets à des fins de recherche interne uniquement, et à ne pas concéder de licence d'exploitation des brevets à un tiers.

Pour l'exploitation directe des brevets initial et dérivés, la Société est redevable de redevances envers ses copropriétaires que sont l'AP-HP et l'UPD, sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé. Le montant de cette redevance varie selon l'utilisation ou pas du brevet initial par la Société. En outre, pour l'exploitation

indirecte des licences ou sous-licences consenties à des tiers, la Société est tenue de payer une redevance sur les revenus perçus.

Dans l'hypothèse où la Société ne vend pas de produits durant une période de 30 mois après qu'une première commercialisation ait eu lieu, sans pouvoir en justifier auprès de l'AP-HP, celle-ci pourra transformer à l'exception de certaines conditions, avec un préavis de 6 mois, la licence en licence non exclusive.

Toute partie peut résilier de plein droit le contrat en cas d'inexécution par l'autre partie d'une obligation essentielle mise à sa charge au titre dudit contrat et dans un délai de 6 mois.

L'accord prendra également fin de plein droit dans le cas de cessation totale ou partielle des activités de la Société, dans le cas d'une dissolution ou liquidation amiable, dans le cas d'une liquidation judiciaire.

L'accord prendra fin automatiquement à l'expiration du dernier brevet codétenu. Dans le cas d'une résiliation du contrat, la Société ne bénéficie plus du droit exclusif d'utilisation commerciale desdits brevets mais en conserverait ses droits de copropriétaire. Les obligations relatives à la confidentialité et à la propriété des brevets continueront de s'appliquer et les licences et sous-licences consenties survivront.

La durée de vie des brevets en vertu de l'accord s'étend jusqu'en 2028.

A ce jour, cet accord n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

Note 21 : Relations avec les parties liées

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du Conseil d'administration de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés (en euros) :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Membres du Conseil d'administration	380 800	433 160
Jetons de présence	40 000	40 000
Paievements en actions, stock-options et BSA aux membres du Conseil d'administration	<u>1 612 191</u>	<u>1 117 538</u>
Total	<u><u>2 032 991</u></u>	<u><u>1 590 698</u></u>

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en Note 17.

Etat des dettes avec les parties liées au 31 décembre :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Rémunération exceptionnelle	109 200	114 660
Jetons de présence	36 500	40 000
Engagement de retraite		
Total	<u><u>145 700</u></u>	<u><u>154 660</u></u>

Note 22 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen pondéré d'actions est de 13 604 687 en 2013. Compte tenu de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 15, décidée par l'assemblée générale du 9 décembre 2011, ce nombre d'actions est ajusté, en le multipliant par 15, pour tous les exercices présentés. Le nombre moyen pondéré d'actions est de 16 086 247 en 2014.

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Résultat de l'exercice	(19 306 416)	(24 011 880)

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté	<u>13 604 687</u>	<u>16 086 247</u>
Résultat de base par action (€/action)	<u>(1,42)</u>	<u>(1,49)</u>

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE) sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action (1 437 684 instruments en 2014 et 2 119 109 instruments en 2013). Ces instruments sont présentés de manière détaillée en Note 17. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Note 23 : Gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

Risque de liquidité

La Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'obtention d'aides publiques à l'innovation et de remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche mais n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires. En conséquence, la Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

A ce jour, la Société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité à court terme compte tenu de la trésorerie et équivalents de trésorerie dont elle disposait au 31 décembre 2014, soit 114 583 141 euros.

D'importants efforts de recherche et de développement et de dépenses liées à des études cliniques ont été engagés depuis le démarrage de l'activité de la Société, ce qui a généré des flux de trésorerie opérationnels négatifs jusqu'à ce jour.

La Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa technologie, la poursuite de son programme de développement clinique et l'équipement de son propre laboratoire pharmaceutique ainsi qu'à l'avenir pour la production et la commercialisation de ses produits. Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Le niveau des besoins de financement de la Société et leur échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent largement au contrôle de la Société tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux anticipés pour ses programmes de recherche et de développement et d'études cliniques ;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts plus élevés et des délais plus longs que ceux anticipés pour l'obtention des autorisations réglementaires de mise sur le marché de ses produits ainsi que de leur accès au remboursement, y compris le temps de préparation des dossiers de demandes auprès des autorités compétentes ;

- des coûts pour répondre aux évolutions de la technologie Viaskin® et pour assurer la fabrication et la commercialisation de tout ou partie de ses produits ; et
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés.

Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer le nombre ou l'étendue de son programme d'essais précliniques et cliniques ;
- accorder des licences sur ses technologies à des partenaires ou des tiers ; ou
- conclure de nouveaux accords de collaboration à des conditions moins favorables pour elle que celles qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement les titres de placement. Ceux-ci sont composés de SICAV monétaires et de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés.

La Société n'a aucune dette à taux variable. Les flux de remboursement de ses dettes ne sont pas soumis à un risque de taux.

Le remboursement des avances remboursables peut varier en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs. La modification des flux de remboursements attendus sera traitée au compte de résultat (Note 3.11).

A ce jour, la Société n'a pas contracté d'emprunt auprès d'établissements de crédit et n'est donc que très faiblement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée approcher la juste valeur de ces éléments.

Risque de change

La Société est exposée à un risque de change très peu significatif inhérent à une partie de ses approvisionnements réalisés aux Etats-Unis et facturés en dollars américains. Ne réalisant à ce jour aucun chiffre d'affaires en dollars ou toute autre devise que l'euro, la Société ne bénéficie d'aucun adossement mécanique total ou partiel. L'exposition à d'autres devises que le dollar américain est négligeable.

Au titre des exercices 2014 et 2013, moins de respectivement 7% et 10% des achats et autres charges externes avaient été réalisés en dollars américains, générant pour ces périodes respectives une perte nette de change annuelle de 24 337 euros et 2 831 euros.

Au regard de ces montants peu significatifs, la Société n'a pas pris, à ce stade, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

La Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité, notamment aux Etats-Unis, ne résulte dans une plus grande exposition au risque de change et devrait alors envisager de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Note 24 : Événements postérieurs à la clôture

Le deuxième décaissement de l'avance Oseo Immunavia prévu en octobre 2014 a été reçu le 22 janvier 2015. Compte tenu des dépenses déclarées, le montant réceptionné s'élève à 864 989 euros.

Le 9 mars 2015, la société a signé un bail de location pour des locaux mixtes d'activités et de bureaux à Montrouge, en France, et prévoit au cours de la même année d'y déménager son siège social, ses bureaux ainsi que ses laboratoires. Le coût maximal de sortie du site de Bagneux s'élève à 415K€.